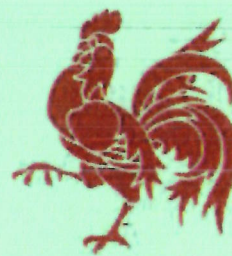


VILLE DE  
CHIÈVRES



Wallonie

Commune de 7950 CHIEVRES

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Mr. et Mme HUWART-DE KEUKELEIRE**, domiciliés à 7800 ATH, Chée de Mons, 224.

Le terrain concerné est situé à **7950 CHIEVRES, rue d'Ath** et est cadastré 1ère division section A n°244C2.

La demande concerne la **construction d'une habitation unifamiliale 4 façades**.

Le projet est soumis à annonce de projet suivant l'article R.IV.40-2° du CoDT concernant la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües.

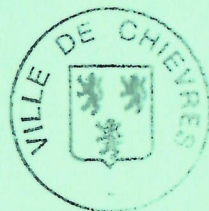
Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 16h00 **SUR RENDEZ-VOUS** à l'adresse suivante : rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, téléphone : 068/656 829, mail : d.soris@chievres.be, dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **26/04/2021 au 11/05/2021** au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Grand vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.

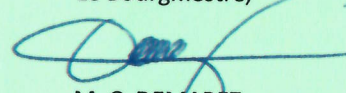
Par le Collège, le 17/04/2021

La Directrice Générale,

  
Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,

  
M. C. DEMAREZ

